

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

**DÉLIBÉRATION DE LA
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 29 MAI 2026

DELIBERATION N°CP2026- 05/3/13 DOSSIER N°7508	PARTENARIAT POUR LA VALORISATION DES CERTIFICATS D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE AVEC TOTAL ENERGIES PROXI SUD OUEST
--	---

Etaient présents :

Philippe BAYOL, Eric BODEAU, Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Lucette CHENIER, Laurence CHEVREUX, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Patrice FILLOUX, Franck FOULON, Thierry GAILLARD, Mary-Line GEOFFRE, Catherine GRAVERON, Marinette JOUANNETAUD, Bertrand LABAR, Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH, Guy MARSALÉIX, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Renée NICOUX, Hélène PILAT, Jérémie SAUTY, Valérie SIMONET, Nicolas SIMONNET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Hélène FAIVRE à Laurent DAULNY
Marie-France GALBRUN à Patrice FILLOUX
Isabelle PENICAUD à Thierry BOURGUIGNON

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion des Territoires/Direction du Patrimoine Immobilier et de la Construction*

RAPPORTEUR : M. Franck FOULON

**OBJET : PARTENARIAT POUR LA VALORISATION DES CERTIFICATS
D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE AVEC TOTAL ENERGIES PROXI SUD OUEST**



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU l'article L3211-2 du Code général des collectivités territoriales ;
VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente ;
VU le Code de l'Énergie et notamment les articles L 221-1 et suivants ;
VU le budget de l'exercice ;
VU le rapport CP2026-05/3/13 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,*

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Décide, dans le cadre du dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) :

- d'approuver le partenariat entre le Conseil départemental de la Creuse et la société TOTAL Energies Proxi Sud Ouest pour valoriser les CEE au vu du projet de convention joint en annexe à la présente délibération ;

La convention prendra effet, à compter de sa signature, pour une durée ferme allant jusqu'au 31 décembre 2030.

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental ou son représentant, à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la décision, ainsi que les avenants éventuels ultérieurs.

Dit que la recette sera imputée au chapitre 70 – Produits des services, du domaine, et ventes diverses, Article 7018 – Autres ventes de produits finis, diverses fonctions du budget du Conseil départemental pour 2026 et suivants.

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET